## DEC182143DR08

Décision portant nomination de M. Thomas LECAS aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7344 intitulée « Groupe de Recherches sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - GREMI.

## LA DIRECTRICE,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS :

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n°DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n°7344 intitulée « Groupe de Recherches sur l'Energétique des Milieux Ionisés » et nommant Mme Anne-Lise THOMANN en qualité de Directrice :

Vu l'avis du conseil de l'unité du 02 décembre 2016 ;

Considérant que M. Thomas LECAS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Rennes, du 20 avril au 20 mai 2016.

## **DECIDE**:

**Article 1**er: M. Thomas LECAS, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7344 intitulée « Groupe de Recherches sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - GREMIS, à compter du 1er janvier 2018.

M. Thomas LECAS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistant de Prévention, M. Thomas LECAS, est placé sous l'autorité de la Directrice d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 aôut 2018

La Directrice d'Unité Anne-Lise THOMANN

Visa du Président de l'Université d'Orléans M. Ary BRUAND

Visa de la Déléguée Régionale par intérim Mme Marion BLIN